

RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ AU PROGRAMME

Pour être éligible au programme Seniors en Vacances vous devez respecter les 3 conditions ci-dessous :

- **Condition d'âge** : être âgé de 60 ans ou plus ou à partir de 55 ans pour les personnes en situation de handicap.
- **Condition de situation** : être retraité ou sans activité professionnelle.
- **Condition de résidence** : résider en France.

Il est possible de profiter du programme en tant qu'accompagnant (conditions détaillées ci-après).

Le programme vous permet de profiter des destinations 2026 pour un tarif maximum de :

- **Séjours Paris /IDF : 404€ pour 3 jours/2 nuits**
- **Séjours France Métropolitaine (hors IDF) et Europe : 404€ pour 5 jours/4 nuits et 484€ pour 8 jours/7 nuits**

Ces tarifs peuvent être réduits en profitant de l'aide financière (conditions détaillées ci-après).

RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière est attribuée sous contrôle de ressources, si le revenu net imposable du dernier avis d'imposition est inférieur ou égal :

Nombre de parts	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable personne seule	17 066	22 814	28 563	34 311	40 060	45 808	51 557	57 305	63 054	68 802	74 551
Revenu net imposable couple marié ou pacsé	-	-	32 199	37 948	43 696	49 445	55 193	60 942	66 690	72 439	78 187

L'aide financière est directement versée au professionnel de tourisme et de loisirs. Elle est d'un montant de :

- **176€ pour un séjour France Métropolitaine (hors IDF) ou Europe de 5 jours/4 nuits ou un séjour Paris /IDF de 3 jours/2 nuits**
- **212€ pour un séjour France Métropolitaine (hors IDF) ou Europe de 8 jours/7 nuits**

RÈGLES DE VALIDATION DES ACCOMPAGNANTS

Dans certains cas, les bénéficiaires du programme Seniors en Vacances peuvent être accompagnés par des personnes qui ne sont pas éligibles. Les situations acceptées pour être accompagnant sont :

- **Les conjoints** (mariés ou pacsés) qui bénéficieront des mêmes tarifs (un justificatif sera nécessaire).
- **Les aidants** (proche-aidant ou aidant professionnel) qui apporteront une aide lors du séjour d'une personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie ou gravement malade (un justificatif sera nécessaire).
- **Les mineurs dans le cadre de séjour intergénérationnel uniquement** (avec ou sans lien de parenté) à signaler lors de la réservation auprès du professionnel de tourisme et de loisirs. Il ne faut pas les inscrire sur le présent formulaire.

Cas particulier du séjour répit : dédié aux aidants qui accompagnent au quotidien une personne âgée dépendante, en situation de handicap ou une personne atteinte d'une affection longue-durée (un justificatif sera nécessaire). Les aidants bénéficieront de l'aide financière pour chacun des séjours.

PIÈCES JUSTIFICATIVES ACCEPTÉES

Pour chacun des participants (quelle que soit la situation, hormis les mineurs) :

- **Pièces d'identité** (Carte Nationale d'Identité, passeport, Carte de Séjour)
- Toutes les pages du **dernier Avis d'Imposition** (**⚠ l'avis déclaratif n'est pas accepté**).

Pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie ou gravement malade :

- Une copie de la carte d'invalidité **ou** attestation de l'année en cours du bénéfice de l'Allocation aux Adultes Handicapées (AAH) **ou** carte "Station debout pénible" **ou** attestation du classement de la personne aidée, délivrée par le Conseil Général du département du domicile de cette dernière (pour les GIR 2 à 4) **ou** attestation du bénéfice de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) de l'année en cours de la personne aidée **ou** carte mobilité inclusion-invalidité **ou** attestation de droits CPAM mentionnant l'ALD de la personne aidée **ou** attestation de classement délivrée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (pour les GIR 5 et 6).

Pour les bénéficiaires dont la retraite ou l'absence d'activité professionnelle n'est pas précisée dans l'avis d'imposition :

- Titre de pension de retraite, carte de retraitée, attestation justifiant le statut de chômeur ou de retraité, etc.

Après réception de votre dossier complet et lisible, vous serez notifié par courrier dès la validation de votre dossier.

Plus d'information sur <https://www.ancv.com/sev>

ou par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 18h au : **0 969 320 616** Service gratuit + prix appel